

26 fév 2016 -01:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 février 2016

Intégration organique des administrations communales et des CPAS

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi organique des centres publics d'action sociale (CPAS).

Conformément à l'accord de gouvernement, l'avant-projet permet aux autorités communales d'exercer des missions dévolues actuellement aux seuls CPAS, tout en garantissant les missions actuelles des CPAS en matière d'aide sociale, le respect de la vie privée des personnes concernées, et le professionnalisme de l'aide octroyée.

L'avant-projet ne s'applique pas aux six communes à facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise ni aux communes de Comines-Warenton et Fourons. Il entrera en vigueur le 1er décembre 2018.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>